



**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2026
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-six, le 3 février, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GEORGES-HAUTE-VILLE, se sont réunis à 20 H dans la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 janvier 2026.

Personnes présentes :

Le président : Frédéric MILLET

Les membres du conseil : Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Marie-Claire JASSERAND, Odile PINTURIER, Valérie GUILLAUME, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Sylvie DALLERY, Jean LESQUIR, Didier MASSACRIER, Didier CHAMBON, Hervé DUQUESNE, Julien DELHEUR

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Absents : 0

Soit 14 votants.

ORDRE DU JOUR :

Ordre du jour
APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
DELIBERATIONS
URBANISME
1-Droit de préemption
FINANCES
2-Avenant marché SATIBAT 3-Délibération spéciale budget 2026
PARTENAIRE
4-Avenant convention CPTS 5-Avis des communes sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Loire Forez agglomération 6-Convention de mécénat avec l'Entreprise VERALLIA
DECISIONS

QUESTIONS DIVERSES
INFORMATIONS DIVERSES

Marie-Claire JASSERAND est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, présente une stagiaire qui fait un stage pour être secrétaire de mairie. Elle est présente en mairie 2 jours par semaine.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Le PV n'a pas été joint à la convocation. Cependant, Monsieur le Maire l'a parcouru et en fait la lecture ; il est approuvé.

Approuvé à 14 voix sur 14 exprimées

URBANISME

1-DROIT DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire indique qu'il y a un DPU : parcelle cadastrée N° 80 rue du Repos 940 m2 avec une maison ; le bien se vend 250 000 €.

Monsieur le Maire propose le vote
Approuvé 14 voix sur 14 exprimées

FINANCES

2-AVENANT MARCHE SADIBAT

Monsieur le Maire indique que lors des travaux, il a été constaté l'absence d'isolant au sol dans la pièce de stockage de l'épicerie. Il a été pensé préférable de procéder à l'isolation du sol de la pièce. Il y a un surcoût de 735 €.

Monsieur le Maire propose le vote
Approuvé 14 voix sur 14 exprimées

3-DELIBERATION SPECIALE BUDGET 2026

Monsieur le Maire laisse la parole à Didier MASSACRIER.
 Au niveau finances, il nous reste des dépenses à payer et à honorer pour la fin des travaux du centre bourg (dernières factures) et régler des achats de petit matériel (cantine) ainsi des opérations doivent avoir lieu dans plusieurs articles. Ainsi, nous devons faire une délibération spéciale et respecter une règle qui autorise

à débloquer au maximum ¼ du budget voté de l'année N-1 afin de respecter la loi avant de voter le futur budget.

Budget communal

Montant des dépenses d'investissement inscrit au budget primitif annexe 2025 (hors chapitre 16 Remboursement d'emprunts »et RAR) = 2807 297.19 € - 1182 664.77 € /4= 406 158.11 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 406 158.11 € la commune retient 60 000 € au :

Compte 2152 installations voirie 2000 €

Compte 2157 matériel et outillage technique 15 000 €

Compte 2184 matériel de bureau 3000 €

Compte 203 frais d'études 40 000 €

Budget annexe

Montant des dépenses d'investissement inscrit au budget primitif annexe 2025 (hors chapitre 16 Remboursement d'emprunts »et rar) = 886 871 €- 290 000 € = 596 871 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 596 871 € soit 25% soit 149 217.75 € et la commune retient 140 000 € au compte 231

Rappel :

- les budgets doivent être votés avant le 15.04.2026
- 2 prêts vont se terminer en 2027 et 2028

Par ailleurs, nous n'avons pas reçu les subventions escomptées pour le centre bourg car il faut attendre la fin du chantier sur le plan administratif, en espérant les avoir au plus tôt.

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 14 voix sur 14 exprimées

PARTENAIRE

4- AVENANT CONVENTION CPTS

Monsieur le Maire indique que cette association mène une action sur les patients diabétiques.

Cette association loue la salle des associations

Une convention avait été établie pour une occupation une fois par mois et ceci jusqu'en décembre 2025. La tarification est de 5 € de l'heure.

Les adhérents veulent rester sur la commune. Il convient de faire un renouvellement de la convention avec les mêmes conditions jusqu'à fin décembre 2026....

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 14 voix sur 14 exprimées

5- AVIS DES COMMUNES SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

Monsieur le Maire indique que nous sommes engagés sur le travail sur le nouveau PLUI (début 2022).

Il y a plus de 2 mois le conseil communautaire a délibéré pour l'arrêt du PLUI, il n'y a plus de travail sur ce PLUI mais il convient de faire une proposition à l'Etat.

Le Conseil communautaire a délibéré.

Dans le processus, chaque commune doit délibérer.

Monsieur le Maire fait référence sur le plan affiché. Il y a essentiellement de la division parcellaire.

Aujourd'hui, il y a 4 possibilités

- Avis favorable
- Avis favorable avec souhaits (ça n'arrête pas le PLUI)
- Avis favorable avec réserve (ça bloque le processus).
- Avis défavorable

La suite du processus : d'ici fin février les communes doivent donner un avis ; sans avis des communes, l'avis est favorable de fait, il y aura une enquête publique en automne et après chaque personne peut émettre un souhait.

Si une seule commune émet un avis défavorable, le processus est retardé au niveau de LFA.

La surface habitable sur la commune ne change pas, on peut éventuellement interchanger des parcelles....

Les grandes communes peuvent bénéficier de plus de parcelles constructibles.

Avis favorable avec souhaits.

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 14 voix sur 14 exprimées

6- CONVENTION DE MECENAT AVEC L'ENTREPRISE VERALLIA

Monsieur le Maire laisse la parole à Didier MASSACRIER

Une demande de mécénat a été formulée auprès de VERALLIA.

VERALLIA nous propose de faire un don de 5 000 € pour la commune.

Il convient que le mécénat rentre dans un objectif. Il y aura donc des travaux aux vestiaires du foot. (Les travaux doivent être réalisés dans les 2 ans).

Monsieur le Maire propose le vote

Approuvé 14 voix sur 14 exprimées

DÉCISIONS

NÉANT

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire précise que l'inauguration des bâtiments centre bourg est prévue pour le 28.02.2026 à 11 h.

Monsieur le Maire indique que l'arrêt d'un employé communal s'est prolongé jusqu'au 26.02.2026. Un seul cantonnier pour accomplir le travail est juste, et il a été convenu d'établir un contrat à un remplaçant pour le temps de l'arrêt, Hervé GOUROUD a été employé à titre provisoire.

Bilan du conseil d'école : effectif de 2026 : 122 enfants, il a été discuté du fonctionnement de la cantine, échange au niveau des projets des écoles. Pas de gros projet cette année.

Prochain conseil : Mardi 3 mars 2026 à 20 h

Arrêté le mardi 3 mars 2026

CLÔTURE DE LA SÉANCE à 21 H 15

La secrétaire de séance, Marie Claire JASSERAND

A blue ink signature of Marie Claire JASSERAND, consisting of a stylized 'M' and 'C' followed by a horizontal line.

le Maire, Frédéric MILLET

A blue ink signature of Frédéric MILLET, featuring a circular official stamp of the commune of Les Fontaines-Moutiers, Doubs, with a stylized signature over it.